

Nantes, le 20 mars 2020

## TRANSPORTS

# COVID-19 : la Région des Pays de la Loire et ses partenaires aménagent les services de transports régionaux Aléop pour garantir la sécurité de tous

« Le contexte de crise sanitaire impose l'adaptation des usages des transports collectifs, afin de respecter les consignes de restriction des déplacements et de distanciation. La Région met tout en œuvre, aux côtés de ses partenaires, transporteurs et SNCF, pour assurer la continuité du service public régional de transport tout en étant attentive à préserver la santé de tous. Face à cette situation inédite, nous mettons en place un service minimum essentiel, en adéquation avec les ressources disponibles. », assure Roch Brancour, vice-président en charge des transports.

Les plans de transport régionaux sont adaptés comme suit :

- **Lignes régulières par autocar du réseau Aléop :**

A compter de vendredi 20 mars, le fonctionnement des lignes régulières sera adapté :

- 2 AR par jour sur les lignes structurantes,
- 1 AR sur les autres lignes.

Pour chaque département, le détail des horaires de passage est consultable sur le site [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr).

Par mesure de précaution, **les ventes de tickets à bord des cars ne sont plus effectuées.**



**Suspension des lignes Aléop à destination du littoral Atlantique ce week-end** : en respect des consignes renforcées contre la propagation du coronavirus, la Région suspend les services autocars vers la côte en Loire Atlantique et en Vendée du samedi 21 mars matin au dimanche 22 mars au soir. Détails sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr).

- **Trains TER :**

Depuis jeudi 19 mars, SNCF a adapté son plan de transport, conformément aux directives de l'État qui demande la mise en adéquation des circulations avec les ressources disponibles et la fréquentation des trains. En semaine, **15% des circulations de trains TER sont assurés**, sans circulation de cars TER complémentaires, et 30% pour les TGV qui sont terminus Nantes.

**En dehors des gares de Saint-Nazaire, Sainte-Pazanne et La-Roche-sur-Yon desservies par TER, aucun TER ni TGV ne desservira les gares au-delà de Nantes vers les côtes de Loire Atlantique et de Vendée.**

**Pour ce week-end, un plan de continuité d'activité exclusivement routier sera mis en place par SNCF.**

Chaque jour à 17h au plus tard, les horaires des trains du lendemain sont indiquées sur l'application l'Assistant SNCF et sur le site [paysdelaloire.ter.sncf.com](http://paysdelaloire.ter.sncf.com).

**Fermeture des points de vente** : en raison des mesures de distanciation sociale imposées par les pouvoirs publics, les points de ventes physiques de billets sont fermés. Les achats peuvent se faire en ligne.

**Prestation d'assistance des personnes à mobilité réduite** : Depuis le 18 mars, et tant que le stade 3 de la pandémie est maintenue, il n'est plus possible de réserver une prestation d'assistance en gare et pour aider les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite à monter ou descendre du train.

Nous rappelons que tous les déplacements à bord des trains, cars ou véhicules de transport à la demande sont soumis à la déclaration sur l'honneur que le déplacement relève d'un déplacement dérogatoire.

**CONTACT PRESSE** : Sophie Ferger : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97